CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E21088** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2027**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1969

Raison sociale : ETABLISSEMENTS MARTIN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/09/2025

Capital : 12 195

CHEMIN DES FONTAINES
38190 BERNIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 069 501 948

Siret : 069 501 948 00033

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8100134

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78957020

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78957020

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 76 97 37 08 **Fax :**

Portable : 06 46 11 35 35

Responsabilité légale :
BCNC (811 506 831) / ANNEQUIN BENOIT PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@martin-charpente.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 850 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)		05/12/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement		02/10/2025
3141	Eléments accessoires de couverture		02/10/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 10:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E21088** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2027**

ÉDITÉ LE **07/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1969
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/09/2025
Capital : 12 195

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 069 501 948

Siret : **069 501 948 00033**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8100134
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78957020
Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78957020
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **ETABLISSEMENTS MARTIN**

CHEMIN DES FONTAINES
38190 BERNIN

Téléphone : 04 76 97 37 08 **Fax :**
Portable : 06 46 11 35 35

Site Internet :
E-mail : contact@martin-charpente.fr

Responsabilité légale :
BCNC (811 506 831) / ANNEQUIN BENOIT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	05/12/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/12/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/12/2023
o Isolation des combles perdus	05/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 10:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.